

# Place de l'homéopathie dans la prise en charge globale de la périménopause et de la ménopause

se perfectionner

## PROGRAMME

Les symptômes de la ménopause altèrent le bien-être des femmes et l'arrêt de la production d'hormones peut entraîner des répercussions sur leur santé physique et psychique.

Grâce à une approche globale et individualisée dans laquelle l'homéopathie a toute sa place, il est possible de soulager ces inconforts.

- Périménopause et ses différents troubles** : troubles du cycle, bouffées de chaleur, troubles de l'humeur, troubles du sommeil, la prise de poids, les problèmes de peau...
- Ménopause** : syndrome génito-urinaire de la ménopause, ostéoporose, douleurs articulaires...
- Cas cliniques**

Vendredi 19 septembre 2025  
9h00-17h00  
150€

# MENOPAUSE



Inscription en ligne sur [ffsh.fr](http://ffsh.fr)  
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :  
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession :  Sage-femme  Médecin

Spécialité :  Maïeutique  Allaitement  Autre : \_\_\_\_\_

Médecine générale  Gynécologie/Obstétrique  Pédiatrie

Statut :  Libéral(e)  Salarié(e)  Mixte

RPPS : \_\_\_\_\_ Adéli : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Facturation :  Adresse professionnelle  Adresse personnelle

Autre adresse : \_\_\_\_\_

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,  
joindre un justificatif professionnel

**Titre :** Place de l'homéopathie dans la prise en charge globale de la pérимénopause et de la ménopause

**Durée :** 7h00

**Tarif :** 150€ journée, repas et pauses inclus. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site ffsf.fr, le montant de l'adhésion à la FFSH (fixé à 23€). Possibilité de régler par chèque ou par CB en ligne.

**Prise en charge :** La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée. Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Consulter les barèmes et démarches sur <https://ffsh.fr/prise-en-charge/>

**Date et lieu :**

• Novotel Toulouse Purpan aéroport - 23 impasse de Maubec - 31300 Toulouse • Vendredi 19/09/25

**Intervenante :** Dr Christelle Besnard-Charvet, gynécologue, experte en homéopathie.

**Pré-requis :** Être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.

**Objectifs généraux :** Connaître la place de l'homéopathie dans la prise en charge globale de la pérимénopause et de la ménopause.

**Modalités d'évaluation :** Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

**Méthode et outils :** • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Illustration par des cas cliniques • Outils de formation continue en ligne (Tuto-base, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

**Modalités d'inscription :** Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles.

 Vous êtes en situation de handicap ?  Vous avez des allergies alimentaires dites-le nous : [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 • [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr)



Politique des données personnelles : <https://ffsh.fr/politique-de-confidentialite/>

#### Conditions Générales de Ventes

**Objet et champ d'application :** Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

**Documents contractuels :** Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

**Prix, facturation et règlement :** Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

**Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé :** La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

**Conditions d'annulation :** Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [formations@ffsh.fr](mailto:formations@ffsh.fr). Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues. La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

**Loi applicable :** Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

## Questionnaire obligatoire

### Votre parcours :

J'ai déjà suivi un premier cycle en homéopathie

- dans notre école
- dans une autre école

précisez : .....

### Vous vous formez en homéopathie :

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre :

.....

Votre formation sera réussie si... : .....

.....

.....

.....

.....

### Vos attentes :

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapie homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

### Par quels moyens pédagogiques ?

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Travail chez soi important
- Autre : .....

.....



Toulouse Perf 19/09/25